

225C1478
FR0010908533-FS0722

2 septembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

EDENRED

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1^{er} septembre 2025, la société The Capital Group Companies, Inc.¹ (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 août 2025, le seuil de 10% du capital de la société EDENRED et détenir 23 938 404 actions EDENRED² représentant autant de droits de vote, soit 9,98% du capital et 9,84 % des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions EDENRED sur le marché.

¹ Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. (CGC) agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).

² Dont 28 ADR EDENRED représentant 14 actions EDENRED (sur la base d'un delta de 1). Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 216 082 actions EDENRED pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 239 891 064 actions représentant 243 212 181 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.